

Réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2012 à 14 heures 00

Date de convocation : 7 septembre 2012

Étaient absents : aucun

Secrétaire : Nicolas PASCAL

ORDRE DU JOUR

- Étude OPAH en présence de Mme Fraysse
- Emprunt pour les travaux d'interconnexion sur le système d'alimentation en eau potable
- Décisions modificatives budgets
- Personnel communal : création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal
- Demande de classement au PDIPR du sentier pédestre « le Moulin de la Combe »
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 20 juin 2012

➤ Étude OPAH

Monsieur le Maire indique que depuis le mois de juin, l'étude pré opérationnelle, en vue d'une OPAH de Revitalisation Rurale sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Pierrefort, est lancée. Il fait savoir que sa réalisation sera assurée par le Pact Cantal. Il accueille Mme FRAYSSE du Pact Cantal chargée du suivi de cette étude.

Cette dernière prend la parole et explique ce qu'est l'OPAH, les travaux concernés par cette opération et les modalités pour pouvoir prétendre à une aide dans le cadre de ces travaux.

➤ Emprunt pour les travaux d'interconnexion sur le système d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'interconnexion sur le système d'alimentation en eau potable, un emprunt de 250 000.00 € est prévu au budget. Il fait savoir que le coût des travaux étant inférieur à l'estimatif et des subventions ayant été obtenues depuis le vote du budget, un emprunt de 160 000 € serait suffisant.

Il donne lecture des différentes propositions des établissements bancaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera réalisé l'emprunt
- de l'autoriser à signer le contrat de prêt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre France qui propose les taux les plus avantageux.
- Contracte un emprunt de 160 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

<i>Caractéristiques</i>	<i>Taux fixe</i>
<i>Montant</i>	<i>160 000 €</i>
<i>Périodicité</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Durée</i>	<i>10 ans</i>
<i>Taux</i>	<i>3.70 %</i>
<i>Type d'échéance</i>	<i>Amortissement constant du capital</i>
<i>Frais d'actes</i>	<i>240 €</i>

- *Autorise M. le Maire à signer le contrat de Prêt*
(Pour : 10)

➤ **Décisions modificatives budgets**

Monsieur le Maire fait savoir qu'afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires non connues au moment du vote du budget primitif, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires. Ces dépenses sont compensées par de nouvelles recettes telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.

Budget principal

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
6413	Personnel non titulaire	1 700.00	7022	Coupes de bois (section des Mons et de Lagarde)	3 310.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	500.00			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	110.00			
6615	Intérêts ligne de trésorerie	1 000.00			
TOTAL		3 310.00	TOTAL		3 310.00

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
10-2188	Acquisition de matériel	1 500.00	22-1341	DETR pour aménagement voie communale de Richardès	26 421.00
22-2318	Aménagement voiries	24 921.00			
TOTAL		26 421.00	TOTAL		26 421.00

Budget service eau et assainissement

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
11-2315	Travaux interconnexion réseaux eau	17 400.00	22-1341	Subvention FEC pour travaux d'interconnexion réseaux eau	17 400.00
TOTAL		17 400.00	TOTAL		17 400.00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- *approuve la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus*
(Pour : 10)

➤ Personnel communal : création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal

Monsieur le Maire fait savoir que Mme BOUYSSOU étant promu adjoint administratif principal il y a lieu de créer le poste correspondant.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- *de l'autoriser à créer ce poste*

Le Conseil Municipal, après délibération :

- *approuve la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaire avec effet au 1/11/12.*
- *Adopte le tableau des effectifs en ce sens (le poste d'origine sera supprimé)*
(Pour : 10)

➤ Demande de classement au PDIPR du sentier pédestre « le Moulin de la Combe »

La communauté de communes Caldaguès-Aubrac souhaitant signer un Contrat de Garantie Qualité avec le Conseil général du Cantal, les sentiers pédestres passant sur son territoire doivent obtenir un classement au PDIPR. Or le sentier pédestre « le Moulin de La Combe » passe en partie sur la commune de Lieutadès.

M. le Maire fait savoir que Mme la Présidente de la Communauté de Caldaguès Aubrac demande l'autorisation à la commune de Lieutadès pour classer ce sentier en PDIPR et demande au Conseil de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal après délibération :

- *autorise le classement du sentier « le Moulin de La Combe » en PDIPR.*
(Pour : 10)

➤ **Affaires diverses**

- Désignation d'une personne pour siéger à la commission d'évaluation pour l'entrée de la commune de Neuvéglise dans la communauté de communes du Pays de Pierrefort.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal élit M. Robert BOUDON pour siéger au sein de la Commission d'Évaluation de Transfert des Charges.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Branchement agricole sur réservoir de la Sauvetat

Le Conseil est d'accord pour prévoir un branchement agricole sur le réservoir de la Sauvetat, mais au préalable des essais de remplissage seront réalisés avant l'installation définitive.

Il est également décidé d'apporter quelques modifications au règlement de l'eau nécessaires suite aux travaux d'interconnexion de réseaux.

- SAFER

Le Conseil Municipal décide de préempter sur la vente de la propriété de Marcel VINCENT au village de la Sauvetat commune de Lieutadès pour une superficie d'environ 24 ha, qui a été notifiée au prix de 50 000 €, détaillée sur la notification de vente n° 788 réceptionnée à la SAFER d'Auvergne le 4 septembre 2012.

Cette demande de préemption par la commune est faite par rapport au projet communal de méthanisation et de réseau de chaleur pour le Bourg. Pour que ce projet soit viable et que le réseau de chaleur fonctionne toute l'année, il est nécessaire d'avoir une superficie d'environ 8 à 10 ha pour faire de l'ensilage, permettant ainsi de substituer le fumier sur la période de pâturage des bovins. La commune n'ayant aucune réserve foncière, cela permettrait également de négocier plus facilement l'achat de terrain pour la plate forme d'installation de l'unité de méthanisation en faisant des échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 45.

Le Maire,
Robert BOUDON,